



AVENANT DE CONTRAT n° 2

Sandrine
10
38140
04 76

Mme
15
38140
04.76.

N° agrément :
N° Paje :
N° SS : 2 69

n° URSSAF :

N° Contrat n° datant du 2011
Enfant : **Caroline MARTIN**

Il est convenu de modifier les dispositions suivantes :

- 1 - Augmentation du tarif horaire (€ brut soit € net) soit + 0.10€ net
(avant : € brut et € net)
Les indemnités de Goûter de passe à € au lieu de €
Les indemnités de Repas de passe à € au lieu de €

2 – Indemnités journalières : € / jour pour toute journée commencée de – 9 heures (loi 2.93 €)

3 – Nouveau calcul Annuel du 1 septembre au 31 août 2013

36 Semaine Scolaire : 12 heures (Lundi mardi jeudi 11h30-13h30 16h30-18h30)
0 Semaine vacances : 0 heures

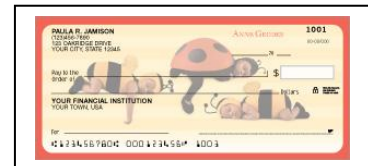
36 semaines annuelles : 432 Heures annuelles (36*12)
36 semaines annualisées : 36 heures annualisées (432 :12)

Rappel salaire horaire Brut : € Net : €

Calcul

Salaire annuel brut : €
Salaire annuel net : €

Salaire mensuel brut : € pour 36 heures annualisées
Salaire mensuel net : € pour 36 heures annualisées



Les indemnités, les heures complémentaires et supplémentaires sont à rajouter au fur et à mesure en temps réel (tous les mois)

Date d'exécution de l'avenant : 1 septembre 2012

Mme MARTIN

Mr MARTIN

Sandrine xxxx